

Rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis municipal N°2/2026

Objet : Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 8'800'000.- TTC pour la transformation, la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du collège de la Crosette.

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 9 et le mardi 24 février 2026 à 20h pour étudier le préavis susmentionné.

Participaient à cette séance les membres de la commission selon le détail ci-dessous :

	09.02.2026	24.02.2026
Christian Fankhauser (Président)	X	X
Monica Alvarez	X	X
Eladio German	X	X
Nathalie Monnin Gallay (Suppléante)	Absente	X

Remerciements

La commission tient à remercier Monsieur le Syndic Francis Monnin et Monsieur le Municipal Alexandre Rouvelet pour leur présence lors de la séance du 24 février 2026 ainsi que pour l'attention portée à nos interrogations. Cette séance nous a permis d'éclaircir des éléments importants du préavis. Les questions de la commission, ainsi que les réponses fournies par Monsieur Alexandre Rouvelet, figurent en annexe de ce rapport.

Analyses et discussion

La commission constate que la rénovation du bâtiment, construit en 1972, est nécessaire et urgente, aucune intervention substantielle n'ayant été réalisée depuis son édification. Le choix de conserver la structure extérieure du bâtiment (les éléments en béton), sans agrandissement repose sur plusieurs critères : (1) Économiques, afin de limiter les coûts du projet ; (2) Écologiques, en privilégiant le maintien et la réutilisation d'éléments existants ; (3) Opérationnels, l'arrondissement scolaire Denges-Echandens-Lonay-Préverenges a observé une diminution notable du nombre d'élèves scolarisé aux cours des 5 dernières années (malgré l'augmentation de la population). L'option proposée vise une durée de chantier aussi courte que possible pour limiter au mieux le

temps de délocalisation des élèves dans d'autres communes. Nous notons que ces choix s'inscrivent dans les recommandations du Canton en matière de durabilité.

En complément de la rénovation, seuls quelques ajouts ont été intégrés au projet : (1) l'installation de panneaux solaires et de batteries, répondant aux objectifs de transition énergétique ; (2) un système de récupération des eaux de pluie, optimisant l'usage des ressources naturelles ; (3) une amélioration des espaces attenants à la salle de gymnastique, permettant une utilisation plus efficace par les sociétés sportives ainsi que par les élèves prenant leur repas au collège sans fréquenter l'UAPE.

Le projet a été prévu de façon coordonnée avec la construction du bâtiment de l'UAPE qui fera l'objet d'un autre préavis et idéalement les deux objets devraient être prêts à la rentrée scolaire de 2028.

La commission note que la rénovation de la salle de gymnastique améliorera les conditions d'entraînement pour les élèves et les sociétés sportives. Toutefois, cette salle ne sera pas nécessairement adaptée à l'accueil de matchs officiels.

Conclusion

Au vu des éléments présentés ci-dessus, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la commission, unanime, vous propose d'accepter le préavis 2/2026 tel que présenté.



Pour la commission,
Christian Fankhauser, Président

Denges, le 2 mars 2026